

DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

DEAP - NIVEAU 4



LES OBJECTIFS

- **Dispenser** des soins dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice ou de l'infirmier en collaboration avec lui et sous sa responsabilité ;
- **Réaliser** des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant ;
- **S'inscrire** dans une approche globale de l'enfant et **prendre en compte** la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité ;
- **Participer** à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.



ADMISSIONS DEAP

Sélection sur dossier et entretien :

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un Diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiels titrés) DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT.

Aucun diplôme requis pour s'inscrire à la sélection.

2 VOIES POSSIBLES POUR LE DEAP

FORMATION INITIALE

- **Formation sur 11 mois** de septembre à juillet ;
- **Formation payante** prise en charge par la Région Ile de France sous conditions ;
- **Avoir plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation ;
- Etre admis à la sélection ;
- Règlement financier joint au dossier d'inscription à la sélection ;
- Devis à demander par mail.

FORMATION EN APPRENTISSAGE

Formation gratuite et rémunérée de 18 mois de septembre à février :

Age de l'apprenti	Rémunération en % du SMIC	
	1ère année	2ème année
18 - 20 ANS	43%	51%
21 - 25 ANS	53%	61%
26 ANS et +	100%	100%

- **Avoir plus de 17 ans et moins de 30 ans** au moment de l'entrée en formation (sauf RQTH) ;
- Etre admis à la sélection ;
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Candidats en situation de handicap, statut RQTH :
se rapprocher de l'IFAS / IFAP :

contact.ifasifap@cloriviere.paris

5 blocs de compétences comprenant 11 modules (*) d'une durée de 22 semaines

Sur la base de 35 heures hebdomadaires - Calendrier de formation en ligne et téléchargeable.

1. **Accompagnement et soins de la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie social ;
2. **Evaluation de l'état clinique** et mise en œuvre de **soins adaptés** en collaboration ;
3. **Information et accompagnement** des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
4. **Entretien de l'environnement** immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
5. **Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations** liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Dispense de certains modules pour les titulaires du Bac Pro ASSP ou du Bac Pro SAPAT

LES STAGES

- **3 stages* de 5 semaines et 1 stage dit d'intégration de 7 semaines** : effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 22 semaines (sur la base de 35H par semaine).
- Dispense de certains stages pour les titulaires du Bac Pro ASSP ou du Bac Pro SAPAT.

* Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAP ;
sous réserve de modification des textes légaux et des dispositifs régionaux.

LA VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation continue et modulaire tout au long de la formation.

- Validation des compétences théoriques en milieu professionnel ;
- Etudes de situations et pratiques simulées en IFAP ;
- Sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, niveau 4, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du DEAP exerce sa profession au sein :

- des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies, multi accueil, etc.) ;
- des centres de rééducation pour enfants handicapés ;
- des services de maternité et de pédiatrie ;
- des centres de protection maternelle et infantile ;
- des pouponnières, centres maternels.

Les passerelles :

Par la formation professionnelle continue, l'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers d'autres formations paramédicales (infirmier, auxiliaire de puériculture...).



Institut Supérieur Clorivière

119 Boulevard Diderot - PARIS 12ème

Tel. 01 47 83 68 44

Mail. contact.ifasifap@cloriviere.paris

www.cloriviere.paris

EN SAVOIR PLUS



DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

DEAS - NIVEAU 4



LES OBJECTIFS

- **Assurer** l'accueil, les soins, l'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des adultes malades et des personnes âgées, en collaboration avec l'infirmier(e) ;
- **Apprécier** l'état d'une personne et réaliser des soins adaptés ;
- **Mettre en œuvre** des activités occupationnelles et des mesures préventives ; (participation à la prophylaxie) s'adressant aux personnes âgées ;
- **Assurer** l'entretien et l'hygiène des locaux et des équipements ;
- **Aménager** des espaces de vie pour les personnes âgées ;
- **Rechercher, traiter et transmettre** les informations pour assurer la continuité des soins ;
- **Organiser** son travail dans une équipe pluri-professionnelle.

ADMISSIONS DEAS

Sélection sur dossier et entretien :

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y compris les personnes titulaires d'un Diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiels titrés) DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT.

Aucun diplôme requis pour s'inscrire à la sélection.

2 VOIES POSSIBLES POUR LE DEAS

FORMATION INITIALE

- **Formation sur 11 mois** de septembre à juillet ;
- **Formation payante** prise en charge par la Région Ile de France sous conditions ;
- **Avoir plus de 17 ans** au moment de l'entrée en formation ;
- Etre admis à la sélection ;
- Règlement financier joint au dossier d'inscription à la sélection ;
- Devis à demander par mail.

FORMATION EN APPRENTISSAGE

Formation gratuite et rémunérée de 18 mois de septembre à février :

Age de l'apprenti	Rémunération en % du SMIC	
	1ère année	2ème année
18 - 20 ANS	43%	51%
21 - 25 ANS	53%	61%
26 ANS et +	100%	100%

- **Avoir plus de 17 ans et moins de 30 ans** au moment de l'entrée en formation (sauf RQTH) ;
- Etre admis à la sélection ;
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Candidats en situation de handicap, statut RQTH :
se rapprocher de l'IFAS / IFAP :

contact.ifasifap@cloriviere.paris

5 blocs de compétences comprenant 10 modules (*) d'une durée de 22 semaines

Sur la base de 35 heures hebdomadaires - Calendrier de formation en ligne et téléchargeable.

1. **Accompagnement et soins de la personne** dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ;
2. **Evaluation de l'état clinique** et mise en œuvre de **soins adaptés** en collaboration ;
3. **Information et accompagnement** des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
4. **Entretien de l'environnement** immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
5. **Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations** liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Dispense de certains modules pour les titulaires du Bac Pro ASSP ou du Bac Pro SAPAT

LES STAGES

- **3 stages* de 5 semaines et 1 stage dit d'intégration de 7 semaines** : effectués en milieu hospitalier et extrahospitalier sur une durée de 22 semaines (sur la base de 35H par semaine).
- Dispense de certains stages pour les titulaires du Bac Pro ASSP ou du Bac Pro SAPAT.

** Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au DEAS ; sous réserve de modification des textes légaux et des dispositifs régionaux.*

LA VALIDATION DE LA FORMATION

Evaluation continue et modulaire tout au long de la formation.

- Validation des compétences en stages ;
- Etudes de situations et pratiques simulées en IFAS ;
- Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'Aide Soignant, niveau 4, les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du DEAS exerce sa profession au sein :

- des services hospitaliers ;
- des cliniques ;
- des services de soins à domicile ;
- des E.H.P.A.D ;
- des maisons de retraite.

Les passerelles :

Par la formation professionnelle continue, l'aide-soignant peut s'orienter vers d'autres formations paramédicales (infirmier, auxiliaire de puériculture...).

Institut Supérieur Clorivière

119 Boulevard Diderot - PARIS 12ème

Tel. 01 47 83 68 44

Mail. contact.ifasifap@cloriviere.paris

www.cloriviere.paris

EN SAVOIR PLUS

